

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1657

présenté par
Mme Corneloup, Mme Valentin et M. Juvin

AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Suicide assisté et euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exprimer clairement, dans un souci de rigueur, les mots suicide assisté et d'euthanasie, qui reflètent la réalité de ce projet de loi.